

Tél. 04.98.11.84.40

N° R.C.S. : FREJUS 783 073 570 – Capital : 575.962 €



## **LE MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Mesdames et Messieurs, Cher(e)s sociétaires,**

Le Conseil d'Administration (CA) s'est réuni les 5, 6 et 7 janvier 2026. L'ordre du jour de ce CA a concerné des sujets très variés pour lesquels de nombreuses décisions ont été prises pour améliorer la gestion financière, les infrastructures, la sécurité et l'animation du Domaine. Les prochains mois seront consacrés à la mise en œuvre de ces projets, avec une attention toute particulière sur la préparation de la saison 2026 et la résolution des contentieux.

En outre, 4 postes sont à pourvoir au Conseil d'Administration et 2 au Conseil de surveillance et nous invitons tous les associés à se mobiliser et à s'engager dans l'administration et la gestion du Domaine pour le faire bénéficier de leurs compétences.

Par ailleurs, le Domaine fêtera ses 65 ans d'existence en 2026 et nous mettons en place des animations qui permettront de célébrer ce que nos prédécesseurs nous ont légué, ce dont nous leur sommes reconnaissants. N'hésitez pas à nous faire parvenir des documents (photos, films etc.) qui nous permettront de mettre en valeur votre attachement au Pin de la lègue en racontant son histoire ([service.administratif@pindelalegue.fr](mailto:service.administratif@pindelalegue.fr)).

Enfin, vous trouverez dans ce Flash Infos N°139 les principales informations relatives aux thématiques et dossiers particuliers traités durant le dernier Conseil d'Administration ; nous vous rappelons que vous pouvez avoir accès aux comptes rendus détaillés des CA puisqu'ils sont consultables auprès du mas administratif.

**Pour le Conseil d'administration**

**La Présidente**

**Caroline VIENNET**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Premier bilan de la fermeture du Domaine :**

Pendant cette période de fermeture, le Domaine a constaté 2 644 entrées et sorties autorisées. A noter que ces chiffres reflètent le fait que certaines entrées et sorties ont été effectuées par les mêmes personnes. Au total, 574 personnes différentes ont eu accès aux installations du Domaine. Les pics de fréquentation ont quant à eux atteint jusqu'à 211 entrées en une journée. Ils ont été gérés avec fluidité, assurant à la fois l'accès des visiteurs et la protection des installations.

Les rappels réguliers, notamment celui du 26 décembre 2025, ont permis de clarifier les modalités d'accès pendant cette période. Bien que certains visiteurs aient initialement manifesté des interrogations, la majorité a rapidement adopté les bonnes pratiques, démontrant l'efficacité des canaux de communication (emails, flashes info) et l'importance d'un dialogue continu.

La présentation des pièces d'identité, parfois perçue comme une contrainte, a été expliquée et les visiteurs ont été sensibilisés au fait qu'il ne s'agit pas d'un contrôle policier, mais d'une mesure interne, conforme au règlement d'un domaine privé (P.R.L.) et à ses statuts. Cette approche a permis de lever les malentendus et de renforcer la confiance.

Les rondes de surveillance, menées en journée et la nuit par les agents de sécurité et les employés du service dédiés à ces tâches, ont permis de garantir un environnement sécurisé pour tous.

Dès le premier jour, un dialogue constructif avec deux sociétaires a permis de résoudre rapidement les incompréhensions, sans incident ultérieur.

A ce jour aucune dégradation ou acte malveillant n'a été enregistré. Tout a été mis en œuvre pour renforcer les dispositifs de surveillance afin d'assurer une sécurité optimale tout en valorisant la collaboration entre les visiteurs, les sociétaires et les équipes de sécurité.

### **Nourrissage des populations de chats dans le Domaine pendant la fermeture :**

Une réunion d'information et des contacts téléphoniques avec les sociétaires bénévoles ont été organisés avec les « amis des chats » afin d'établir une organisation de nourrissage pendant cette période de fermeture. Ces échanges ont abouti à :

- L'achat de sacs de croquettes par la S.C.I. en décembre 2025.
- La distribution par la S.C.I. des sacs de croquettes début janvier 2026 aux sociétaires bénévoles, « amis des chats » contactés préalablement par l'administration.
- La mise en place de 4 points de nourrissage par la S.C.I. sous abri (croquettes et eau) repartis dans le Domaine et choisis en concertation avec des sociétaires « amis des chats ».
- Une employée de la S.C.I. est passée au moins 4 fois par semaine dans ces 4 points de nourrissage pour recharger en croquettes et en eau ces différents points.
- Une dizaine d'associés volontaires et amis des chats, susceptibles de revenir au Domaine pendant la fermeture ont également procédé au nourrissage des chats, selon leurs habitudes et ont reçu chacun un sac de 10 kilos de croquettes, offert par le Domaine.

### **Dates des prochaines réunions du Conseil d'administration :**

Les prochaines réunions du Conseil d'administration se dérouleront du 1er au 3 avril 2026 et du 4 au 5 juin 2026.

## **Postes vacants au Conseil d'administration et au Conseil de surveillance :**

4 postes sont à pourvoir au Conseil d'administration et 2 postes au Conseil de surveillance, pour une durée de 3 ans. Les candidatures devront être déposées avant le 2 avril 2026 à 17 h et adressées par e-mail à : [joel.lavialle@pindelalegue.fr](mailto:joel.lavialle@pindelalegue.fr), ou par courrier postal à l'adresse du Domaine, le cachet de la poste faisant foi, ou encore en mains propres. Elles devront être accompagnées d'une profession de foi et d'un CV.

Sont sortants Mme VIENNET, Mme MERLOT et M. HOLLE.

*Pour rappel, le CA a l'obligation de :*

- se conformer aux lois, règlements et textes administratifs en vigueur ;
- faire respecter les statuts et le règlement intérieur ;
- convoquer des assemblées générales et de se conformer aux décisions de celles-ci.

*Le Conseil de surveillance est :*

- chargé de vérifier tous les comptes de la société et opérer à toute époque de l'année les vérifications ou contrôles qu'il juge opportuns. Il s'adressera soit au président du Conseil d'administration, soit à l'Administrateur référent ou encore au Directeur Général.
- pour toute question relative au personnel, il s'adressera, soit au Président du Conseil d'administration, soit en son absence au Directeur Général.

## **FINANCES**

### **Bilan financier :**

Notre situation financière en ce début d'année 2026 s'élève entre comptes courants et dépôts à terme (DAT) à environ 2 930 000 € soit une stabilité avec 2024 où celle-ci était de 2 895 000 €.

Notre bilan 2025 est en cours d'élaboration et sera étudié lors du prochain CA.

Au cours de notre CA de 01/2026, nous avons vérifié que le Plan Pluriannuel Annuel prévu pour 2023-2028 était bien suivi. Des travaux votés précédemment étant devenus obsolètes, d'autres travaux correspondant plus à nos besoins seront proposés. Ces propositions devront être votées en A.G. en 2026.

### **Présence du commissaire aux comptes :**

La présence assidue du Commissaire aux comptes durant le CA permet d'appréhender les différents aspects des affaires financières avec sérénité. Ses conseils éclairés contribuent à orienter les décisions en conformité avec la législation.

### **Contentieux financiers :**

La convocation d'associés n'ayant pas acquitté leurs charges pour des montants élevés a permis de trouver des solutions amiables et les membres du CA renouvelleront cette démarche à chacune de

leurs réunions de manière à résorber les dettes et éviter autant que faire se peut les procédures conflictuelles.

Les autres dossiers contentieux évoqués lors de la dernière AG sont toujours en cours.

### **Dossiers Mme et M. MAYER :**

La cour d'appel d'Aix-en-Provence s'est prononcée sur le contentieux opposant la S.C.I. à Mme et M. MAYER, par arrêts au fond du 16 janvier 2026 (N° 2026/25 et 27). Les plaignants peuvent faire appel dans un délai de deux mois et c'est par conséquent à partir de mars 2026 que nous pourrions communiquer plus avant sur l'issue définitive de ces deux procès.

### **Agréments :**

En 2025, 145 transactions ont été réalisées dont 100 cessions de parts. 16 agréments ont été refusés.

## **TRAVAUX ET AMENAGEMENTS**

### **Place du village :**

Il a été décidé de poursuivre l'équipement en mobilier de la Place du village en y ajoutant des luminaires, des fauteuils et des canapés. En outre, les 5 tables de jeux (Echecs, Dames, Oies, Chevaux) évoqués lors du précédent conseil seront implantés dans la vicinity de la Place.

### **P'tits Loups :**

La réfection complète de la zone « petits enfants » est envisagée. Le remplacement du carrelage considéré comme trop glissant ou son recouvrement par du gazon synthétique seront réalisés cette année. Par ailleurs, le succès des activités des P'tits Loups conduit à recruter un saisonnier supplémentaire, pour lequel un poste est ouvert pour les ayants-droits titulaires du BAFA. Pour rappel, le taux d'encadrement légal est d'un adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans et pour 12 enfants de plus de 6 ans.

### **Equipements sportifs :**

Les travaux concernant les terrains de volley, de beach-volley (ajout de sable), de basket (achat de nouveaux panneaux et réfection du terrain ainsi que le « city » et le CrossFit (élargissement de la zone) ont été réalisés ou sont sur le point de l'être. La réflexion est engagée sur la meilleure solution à adopter pour la réfection du terrain de tennis numéro 9 qui est le seul éclairé. Il existe en effet plusieurs types de revêtements et la solution portera sur le confort de jeu, la facilité d'entretien et bien sûr le montant des travaux. La création d'un nouveau terrain de padel est en cours de discussion pour 2027.

### **Parc à chiens :**

Le parc à chiens est installé. Le règlement intérieur pour son usage est en voie de rédaction. Des sacs à déjections canines seront mis à disposition.

### **Terrain de boules :**

La zone située devant la terrasse a été rénovée conformément à la demande des joueurs.

### **Espace aquatique :**

La zone « enfants/familles » a été poncée. Un groupe de travail dédié aux travaux d'aménagement de l'espace aquatique a été constitué au sein du Conseil d'administration.

### **Gonfaron :**

Comme il a été convenu et rappelé lors de nos différents Flashs Infos et à l'occasion de réunions qui se sont tenues en 2025, l'Enquête Publique, procédure légale et obligatoire dans la procédure liée au dossier Gonfaron, a été ouverte entre le 12 janvier et le 11 février. L'information a été transmise par les voies d'affichage et de presse ordinaires et relayée sur le site du Domaine. Le géomètre a transmis le résultat de son métrage et le dossier relatif à l'acquisition du terrain suit son cours. Un début des travaux pour la mise en place du pare-embâcle est envisagé pour le prochain hiver. Le dispositif de surveillance du débit du Gonfaron est opérationnel. On peut à présent suivre en direct les évolutions du cours d'eau et anticiper sur ses éventuels débordements. Un problème d'alimentation électrique par panneau solaire du système fait l'objet de discussions avec la société TENEVIA. Une solution sera rapidement trouvée. Par ailleurs, les aménagements du cours du Gonfaron demandés par les riverains et en parfait accord avec la société HYDRATEC ont tous été réalisés.

A l'aide de caméras infrarouges gérées par intelligence artificielle nous pouvons à présent suivre les évolutions climatiques en direct. Ces équipements nous renseignent immédiatement sur la hauteur et la vitesse des flux ainsi que sur le degré d'ouverture des grilles. Nous aurons d'ici peu une prévision météo détaillée par ce même procédé ce qui nous permettra d'anticiper sur les impacts météorologiques sur le bassin versant en lien direct avec notre Domaine.

### **Evaluation des travaux à mener dans les ravins :**

La société SOCOTEC a été mandatée pour procéder au prélèvement d'environ 10 échantillons de sols et de déchets dans les ravins. Des résultats de l'analyse des échantillons dépendra la nature des travaux à conduire ainsi que les coûts induits et l'élaboration de devis réactualisés.

### **P.P.R.I.F. 2 :**

Le P.P.R.I.F. 2 qui concerne les espaces communs sera exécuté par la société EL FORESTIER pour un montant de 193 444 € HT sur une durée de trois ans de 2027 à 2029. Cette décision fera l'objet d'un vote lors de la prochaine AG.

### **Loge :**

Les travaux intérieurs et extérieurs de la loge ont été réalisés dans les délais impartis. Ils permettront un meilleur accueil des différents publics et une gestion plus rapide et efficace de l'entrée au Domaine. Une pergola a été installée de manière à rendre les conditions d'attente plus agréables. Son aménagement définitif est prévu pour la saison 2026.

### **Embellissement du Domaine et Plan de reconversion écologique :**

Les premiers devis concernant les travaux d'embellissement du Domaine nous sont parvenus. La société *Vert design et création* nous soumettra des propositions d'aménagements paysagers avec des visuels 3 D (15 espaces répertoriés lors de la visite du 27/11/2025 au sein du Domaine ainsi que pour le terre-plein situé sur la RD 4. Il est décidé d'inscrire les travaux d'embellissement du Domaine dans le cadre plus large du Plan de reconversion écologique qui fera l'objet d'une programmation pluriannuelle sur le modèle du PPA. Si la plupart des travaux seront externalisés, les agents du service technique seront systématiquement consultés et impliqués dans les choix des travaux retenus et inscrits dans notre démarche RSE (Responsabilité sociale et environnementale).

### **Travaux non-déclarés et visite des parcelles :**

Plusieurs associés ont procédé à des travaux sans avoir déposé de demande préalable auprès de services techniques. Par ailleurs, dans plusieurs cas, les travaux réalisés ne correspondent pas à ceux de la demande initiale. La remise en conformité des travaux sera exigée. Le recrutement de Mme Julie BOUDINELLE qui succède dans ces fonctions à M. Jean-Claude DUSNASIO permet une reprise des visites avec, en priorité, celles qui font l'objet de transferts.

### **Entretien des parcelles :**

Malgré les rappels, de nombreuses parcelles ne sont pas entretenues correctement et régulièrement ce qui fait courir le risque d'incendies de broussailles. Le règlement intérieur fait état de la possibilité de faire réaliser les travaux de débroussaillage par des entreprises extérieures et d'adresser la facture aux associés concernés. Nous constatons que cette procédure n'est pas suffisamment appliquée ce qui fait courir un risque de sécurité. Le service technique sera à l'avenir plus exigeant dans ses contrôles et les procédures d'intervention par des prestataires extérieurs plus fréquentes.

### **Installation de bornes électriques : zone parking coté du DAB :**

L'installation de bornes électriques a fait l'objet de devis. Il est possible d'installer deux bornes qui permettront d'alimenter 4 véhicules en même temps. Les contraintes techniques sont faibles et l'implantation est donc assez simple. Cependant, actuellement, les contrats proposés sont d'une durée d'engagement de 10 ans pour le Domaine ce qui nous semble beaucoup trop long. Nous sommes en cours de réflexion et continuons nos recherches des meilleures prestations possibles.

### **Stationnement sauvage :**

En particulier pendant le pic de la saison estivale, de nombreux véhicules se garent sur les espaces verts à proximité des mobil-homes. Il est donc prévu de disposer des rochers sur les zones concernées afin d'en empêcher l'accès.

## **INFORMATIQUE**

### **Mise à jour et adaptation du logiciel ODOO :**

La période de fermeture du Domaine a permis de mener à bien les tests de la V19 du logiciel. L'objectif de ce « crash test » est de vérifier l'opérationnalité de nouvelles fonctionnalités intégrées à cette dernière version. L'une des améliorations envisagées vise à permettre le paiement via le site par carte bleue ce qui permettra de réduire les manipulations d'espèces et de bénéficier de la numérisation des transactions ce qui facilitera le suivi de ces dernières.

### **Appels téléphoniques :**

Une amélioration de la gestion des appels téléphoniques pour accéder aux différents services est également en cours avec les gestionnaires de la société Isiscom, notre prestataire informatique pour la gestion de la VoIP (« *Voice over Internet Protocol* »).

### **Acquisition de matériels :**

Les nouvelles imprimantes de cartes et de macarons sont arrivées. Elles sont très efficaces et répondent parfaitement aux améliorations attendues. Il est prévu d'équiper le Point Info de nos anciens ordinateurs encore fonctionnels.

### **Archivage et RGPD :**

L'archivage se poursuit et progresse comme prévu. Les procédures liées à la RGPD sont mises en œuvre de façon satisfaisante bien que la mise à jour des registres soit encore perfectible. La société INKVARI propose entre autres des registres dématérialisés ce qui pourrait être utile pour améliorer le suivi. Un devis a été proposé au CA pour cette application web.

### **Problème messagerie Orange :**

Depuis plus d'un an les associés possédant une adresse email en @orange ne parvenaient pas à contacter les services du Domaine, ce qui résultait en de nombreux problèmes de réservation de séjours, de comptabilité et de désordre administratif. Un contact a pu être établi avec la direction d'Orange Grand Sud-Est et le problème est à présent résolu.

## **ANIMATION ET COMMUNICATION**

### **Calendrier saison 2026 :**

Les soirées organisées par le Domaine auront lieu sur la *Place du village*.

#### **JUILLET**

- 13 juillet : Bal de la fête nationale française
- 22 juillet : pique-nique avec le groupe « Objets trouvés »
- 29 juillet : soirée DJ Denis

#### **AOÛT**

- 2 août : 65<sup>ème</sup> anniversaire du Domaine avec Hsien Ming Circus Art
- 5 août : pique-nique « Objets trouvés »
- 12 août : Bal du Domaine avec le groupe « Memories »
- 19 août : soirée DJ Denis

### **Don du Sang :**

13 juillet, 30 juillet, 04 août, 10 août

### **Recrutement des saisonniers :**

10 candidatures pour les postes de MNS et BEESAN ont été reçues. Il est décidé que le chef de bassin, M. Gérald MARTON sera associé à la procédure de recrutement.

L'embauche d'un saisonnier à plein temps supplémentaire a été décidée pour les P'tits loups afin de répondre à la demande croissante des parents et également pour proposer des animations pour les adolescents plus intéressés par les jeux grandeurs natures et moins axés sur le sport.

3 animateurs sportifs saisonniers ont été recrutés, ainsi que 3 saisonniers pour la loge, 2 pour le point info et 1 pour le service technique.

### **Animations liées à la prévention des risques comportementaux :**

Lors du précédent CA, il avait été décidé de mettre en œuvre des interventions auprès du public « jeunes » dans les champs du comportement routier et vis-à-vis de la consommation d'alcool. Pour répondre à ces besoins, les associations dédiées à ces domaines seront contactées et leurs interventions planifiées.

Par ailleurs, les interventions d'une médiatrice écologique mises en œuvre l'an dernier dans le champ de l'écologie et de la protection de la faune et de la flore seront reconduites. Elles s'inscrivent dans le cadre du plan de reconversion écologique du Domaine.

### **Cinéma :**

Le bilan présenté pour la saison 2026 fait état d'un déficit, ce qui est constant depuis plusieurs années. L'appréciation du CA est que la programmation a été de piètre qualité cette dernière saison et a concerné dans sa majorité le public « jeunes » voire « enfants ». Cependant, le cinéma étant l'une des prestations historiques du Domaine, les équipements en matériels prévus seront effectués et le renouvellement du contrat avec le prestataire renouvelé.

### **Procédures de réservation du tennis et du padel :**

La durée de réservation des cours sera d'une heure en juillet et août et d'une heure et demie les autres mois de l'année.

Nous réfléchissons par ailleurs à la mise en place d'un système de réservation adapté aux spécificités du Domaine.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **Effectifs et embauches :**

Embauches de Mme Julie BOUDINELLE, Instructrice des aménagements parcellaires en remplacement de M. DUSNASIO, de M. Philippe MANENT, Directeur Général et d'un agent de sécurité au premier avril.

### **Sécurité entrée espace aquatique :**

Le fonctionnement de la surveillance de l'entrée de l'espace aquatique ayant donné satisfaction la saison dernière, l'organisation mise en place en 2025 sera reconduite. Un agent de sécurité supplémentaire sera affecté à cet espace dès le mois de mai.

### **Sangliers :**

L'autorisation d'éradication des sangliers est renouvelée tous les deux mois par la préfecture du Var. 8 d'entre eux ont été capturés et éliminés depuis le début de l'année.

### **Délégués de hameau :**

3 nouveaux délégués de hameau ont été nommés (Recantounet, Parpaiou, Castelet) et un a quitté ses fonctions (Cascaveu). Nous avons donc à ce jour 34 délégués de hameau en fonction. Leur présence est précieuse et permet une meilleure compréhension des situations rencontrées par les sociétaires et leurs invités.

## Commission « Avenir du Domaine » :

Une synthèse des projets a été transmise par le président de la commission. Les projets suivants sont à l'étude : Mise en place d'une navette au sein du Domaine ; développement de la carte interactive déjà présente sur le site du Domaine dans la rubrique « informations pratiques » ; Gestion et économie de l'énergie ; Reboisement (ce dossier est intégrée dans le plan de reconversion écologique du Domaine) ; « Pump track » : le projet est abandonné pour des raisons techniques et de coût ; Mise en place d'une exposition permanente (ce projet sera associé à la rénovation de l'entrée du mas administratif) ; Gestion des blocs poubelles ; Entrées de hameaux ; Points relais ; ruches.

## Organigramme du Domaine :



### ORGANIGRAMME

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Caroline VIENNET - Présidente  
Jean Robert BAUQUIS - Vice Président  
Laetitia DURET  
Valerie MERLOT  
Jane RADCLIFFE  
Ghislaine SEIGLE VATTE  
Michel HOLLE  
Michel MONSAURET  
Stephane PERET  
Jean Pierre VERGNE

#### SERVICES GENERAUX

Philippe MANENT - Directeur Général  
  
Stéphane DAVAL - Agent administratif  
Nathalie LLAMBIAS - Agent administratif  
Emma LE LOUER - Agent administratif  
  
Elus Référents:  
C. VIENNET / J. RADCLIFFE / G. SEIGLE VATTE

#### SERVICE ADMINISTRATIF COMPTABLE ET S.I.

Benjamin BLOUIN - Responsable  
de service et adjoint de direction

Nora AMRANI - Adjointe  
comptable et transfert de parts  
Judith PIOVETTI - Assistante de  
direction

Elus Référents:  
M. MONSAURET / S. PERET /  
V. MERLOT / L. DURET

#### SERVICE TECHNIQUE

Joël LAVIALLE - Dir. des services  
et directeur technique

Nathalie FRITSCH - Assistante  
technique

Julie BOUDINELLE -  
Aménagements parcellaires

Pascal DIERENDONCK - Chef  
d'équipe:

Kevin MAHIEU

Eric PERRIN

Laurent TAILLANDIER

Christophe TOUCHON

Bertrand VANDEVILLE

Thibaud MOSSER

David COUSIN

Elu Référent:

J.P. VERGNE

#### SERVICE SECURITE ET SURETE

Stephan BOULANGER -  
Responsable de service

Agent de sécurité  
(en cours de recrutement)

Elus Référents:  
J.R. BAUQUIS / M. HOLLE

## Le Directeur Général se présente :



### **Mesdames et Messieurs les sociétaires,**

C'est avec enthousiasme que je rejoins l'équipe du « Domaine du Pin de la Lègue » aux fonctions de Directeur Général, avec une pleine conscience des défis à relever tant sur le plan juridique que technique, managérial ou sécuritaire.

A 54 ans, je suis originaire de Digne-les-Bains, préfecture du département voisin des Alpes-de-Haute-Provence. Mon parcours m'a conduit à accompagner et diriger des organisations aux enjeux économiques, humains et patrimoniaux proches de ceux que connaît notre P.R.L. (chambre consulaire, puis transactions commerciales et direction générale d'établissements de tourisme). Aussi, je mettrai mon expérience au service d'un projet ambitieux, reposant sur l'engagement de ses sociétaires qui peuvent s'appuyer sur des personnels dévoués au Domaine.

J'aborde cette fonction par les missions d'écoute, d'animation et de mise en œuvre rigoureuse des orientations définies par notre Conseil d'administration ; Ceci au travers d'une gestion sereine, transparente et respectueuse de l'intérêt commun.

Me réjouissant par avance de pouvoir travailler dans un esprit de coopération, je vous remercie pour la confiance qui m'est accordée, et m'engage pleinement au service de ce projet collectif.



### **Philippe Manent**

Directeur général SCI "Domaine du Pin de la Lègue"  
2700 Route Départementale 4  
83603 FREJUS CEDEX

## **HORAIRES D'OUVERTURE DU MAS ADMINISTRATIF**

*Service technique, comptabilité, transferts de parts, sécurité*

[service.administratif@pindelalegue.fr](mailto:service.administratif@pindelalegue.fr) 04.98.11.84.40 (choix 4)

[service.technique@pindelalegue.fr](mailto:service.technique@pindelalegue.fr) 04.98.11.84.40 (choix 3)

**du 01 novembre 2025 au 31 mars 2026**

Ouvert au public du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h

Les services techniques reçoivent uniquement sur rendez-vous par téléphone ou par l'envoi d'un courriel avec l'objet de la demande. Le rendez-vous aura lieu directement sur la parcelle de l'associé(e) demandeur.

## **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA RECEPTION (à l'entrée du Domaine)**

*Formalités d'enregistrement des séjours, macarons, cartes, règlements factures*

**du 01 novembre 2025 au 31 mars 2026**

Ouvert au public du lundi au samedi, de 9 h à 17 h

[service.administratif@pindelalegue.fr](mailto:service.administratif@pindelalegue.fr) 04.98.11.84.40 (choix 1)

### **Remise du macaron :**

Nous vous rappelons que les macarons ne seront délivrés que sur présentation d'une attestation fiscale et de l'assurance de vos installations (attestation de résidence principale disponible sur le site des impôts à la rubrique « biens immobiliers » et/ou Taxe d'Habitation principale et/ou Taxe d'Habitation du Domaine adressée à votre résidence principale ou Impôts sur le Revenu adressés à votre résidence principale uniquement).

Si vous ne pouvez justifier d'une résidence principale, vous serez concernés par la résolution 7 votée lors de l'assemblée générale du 14.08.2021 qui stipule « *un associé qui ne pourra justifier, par la production d'une attestation fiscale, d'une résidence principale extérieure au Domaine, sera sanctionné d'une pénalité mensuelle de 7 taux de base la première année, pénalité doublée chaque année jusqu'à régularisation.* »

### **Assurances :**

Nous rappelons aux associé(e) l'obligation, chaque année lors de la remise du macaron, de nous présenter un justificatif d'assurance du ou des véhicules, accompagné de l'attestation d'assurance RC et incendie pour l'ensemble de leurs installations.

A la demande de notre compagnie d'assurance, les associé(e)s dont le deux-roues reste stationné au magasin, doivent chaque année nous communiquer leur attestation d'assurance en cours de validité pour le véhicule entreposé.

### **Mas sanitaires :**

Les mas sanitaires seront ouverts à partir du samedi 4 avril 2026.

### **Tri :**

Pour satisfaire aux enjeux écologiques du tri et du recyclage, mais également pour des raisons budgétaires, nous demandons aux associé(e)s de bien vouloir procéder au tri de leurs déchets. Un dépliant d'information est disponible au mas administratif et sur le blog du site.

### **Bacs à compost :**

5 bacs à compost sont à disposition des résidents aux horaires d'ouverture de la déchetterie du Domaine.

### **Conteneurs poubelles :**

Les conteneurs poubelles seront remis dans les hameaux la première semaine de juin et jusqu'au 30 septembre 2026.

**Le non-respect du tri dans les conteneurs est refacturé en supplément au Domaine.**

### **Déchetterie du Domaine :**

Jusqu'au 31 mars 2026, uniquement le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.

### **Parking stationnement des camping-cars, bateau et remorque :**

Les bateaux camping-cars et remorques ne sont pas autorisés à stationner de façon durable en période hiver dans le Domaine sur les parkings publics. Si l'associé(e) dispose d'un emplacement adapté sur sa parcelle, il/elle est autorisé(e) à garer ses véhicules à condition de ne pas empiéter sur le domaine public et de ne pas entraver l'accès éventuel à sa parcelle par les services d'incendie.

En hiver, un camping-car peut s'avérer être le véhicule principal de l'associé(e). Dans ce cas uniquement, à défaut de le garer sur sa parcelle, il devra, après une demande préalable précisant le temps de stationnement prévu, le stationner sur une zone strictement délimitée qui sera précisée chaque année par les services techniques du Domaine. Ce stationnement est uniquement réservé aux associé(e)s présent(e)s dans le Domaine sur la même période. Des contrôles auront lieu afin de s'assurer que l'associé(e) est bien présent(e).

### **Magasin pour les deux-roues :**

Le dépôt ou le retour des deux-roues se fera du lundi au vendredi **sur prise de rendez-vous** auprès de M. Stéphane DAVAL (vaguemestre) au mas administratif.

### **Véhicules « tampons » :**

Pour tous véhicules « tampons » sur parcelle, sans macaron et dont l'assurance n'est pas à jour ou inexistante, le Domaine demandera à l'associé(e) concerné(e) de communiquer par e-mail l'attestation d'assurance.

### **Compteur eau :**

Chaque associé(e) est responsable de l'entretien de son propre compteur ainsi que de son regard et en cas de remplacement qui ne peut être décidé et réalisé que par le Domaine, les frais engagés sont facturés à l'associé(e) concerné(e). Afin d'éviter tous litiges et contestation de surconsommation d'eau, le Conseil d'administration préconise chaque associé à faire installer une vanne après compteur. En cas d'absence de celle-ci, il n'y aura pas de possibilité d'établir que la surconsommation vienne d'une fuite de notre vanne avant compteur.

### **Entretien des fossés :**

Les fossés doivent être entretenus en permanence. Ils doivent être nettoyés et curés, les feuilles éliminées (attention aux platanes). Il ne faut pas y déposer de branches de tailles.

### **Entretien des installations :**

Nous vous rappelons que vous devez régulièrement procéder au nettoyage tout au long de l'année de vos parcelles et des aiguilles de pin sur le toit de vos installations.

### **Entretien PPRIF des parcelles :**

Les parcelles doivent être entretenues toute l'année (Règlement Intérieur Constructif)

### **Traitement et maladie du palmier :**

Tout(e) associé(e) ayant sur sa parcelle un ou plusieurs palmiers doit se rapprocher des services techniques afin de recueillir les informations relatives au traitement, à l'abattage et à l'évacuation de palmiers malades. Seules les entreprises habilitées peuvent intervenir et en aucun cas les services du Domaine.

### **Animaux : Extraits du règlement intérieur « partie administrative » (M.A.J en avril 2022)**

- Animaux domestiques : (article 6.3 e)

La présence des animaux domestiques est autorisée avec leur maître, à condition qu'ils soient vaccinés (tenir le certificat de vaccination à disposition) et qu'ils n'occasionnent aucune nuisance de quelque sorte que ce soit.

Les chiens de catégorie 1 et 2 sont strictement interdits au Domaine.

Les chiens doivent être, en permanence, sous contrôle de leur maître, attachés ou tenus en laisse, voire muselés selon la législation. En aucun cas ils ne doivent être laissés seuls sur les îlots. Les propriétaires de chiens doivent prendre toute mesure utile pour empêcher les aboiements et manifestations sonores de leur animal (cf. Art. 6.3. c).

L'accès à l'espace nautique et aux aires de jeux leur est interdit (salubrité).

Les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux ; sanctions pécuniaires en cas de manquement (cf. Art. 7.3.2).

Les animaux en divagation seront attrapés pour être remis au service départemental des fourrières.

Les chats : Nous rappelons qu'une campagne de stérilisation des chats errants est organisée toute l'année par des associé(e)s bénévoles avec l'accord de l'administration du Domaine pour éviter une prolifération féline.

- Animaux nuisibles : Suivant arrêté préfectoral du 30 mai 2017, le sanglier est classé nuisible sur l'ensemble du département du Var. A ce titre, toute personne surprise en train de nourrir un sanglier est passible d'une amende de 135 € appliquée par l'Office de la Faune Sauvage.

### **Enregistrement de vos animaux dans vos séjours :**

Dans le cadre de la mise en conformité avec la législation relative aux animaux de compagnie, un module spécifique a été développé et est désormais pleinement opérationnel.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à l'enregistrement de vos animaux via cet outil, en complétant pour chacun d'eux une fiche comprenant :

- une photographie récente permettant son identification,
- le numéro de puce électronique ou de tatouage,
- une copie du carnet de vaccination à jour.

### **La poste du Domaine :**

**Jusqu'au 29 juin 2026, le guichet est ouvert au public : du lundi au vendredi de 11 h à 12 h.**

Le courrier, les colis (Colissimo, Chronopost et DPD) ainsi que les avis de passage pour les lettres recommandées sont distribués quotidiennement dans les boîtes aux lettres.

### **Extincteurs, bornes incendies et RIA :**

L'ensemble du matériel est contrôlé chaque année.

### **Terrains militaires autour du Domaine :**

Leur accès est strictement interdit.

## **CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

### **Détecteur de fumée :**

Sa mise en place est devenue obligatoire dans les mobil-homes et caravanes depuis le 8 mars 2015. N'oubliez pas de changer les piles de l'appareil afin d'éviter, en votre absence, un déclenchement intempestif pouvant occasionner une gêne pour le voisinage.

### **Alarmes sirènes en cas d'évacuation (incendie et inondation) :**

1 sonnerie de 5 minutes. **Attention** : Chaque premier mercredi du mois à 12 h un test est effectué sur les sirènes (1 sonnerie de 1 à 2 minutes), ainsi que sur les messages par sonorisation (voir « consignes de sécurité » ci-après). **Plan**

### **d'évacuation :**

Le plan du Domaine sera remis à chaque résident en deux exemplaires lors de la délivrance du macaron ; un exemplaire que le résident devra conserver dans son véhicule et l'autre dans ses installations. Ce plan sera également mis à disposition des résidents dans différents points du Domaine et téléchargeable sur le site internet du Domaine.

### **Alerte des secours :**

Un émetteur récepteur d'alerte des secours est installé au niveau de chaque mas sanitaire en liaison directe avec la loge. Ce dernier doit être utilisé en cas d'incendie ou d'incident grave.

#### **- EN CAS D'INCENDIE -**

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
    - Appelez les pompiers au 18 ou 112,
    - Prévenez le poste d'entrée :
      - soit par téléphone en composant le **07.78.48.54.55 (numéro à privilégier)** ou le **04.98.11.84.40**.
      - soit au moyen de la borne d'appel située au bloc sanitaire.
- Ne raccrochez pas le premier, attendez la confirmation de votre appel.
- Identifiez-vous en donnant votre nom, l'adresse de votre parcelle dans le Domaine (nom de hameau + numéro).
  - Communiquez le lieu, la nature et l'ampleur du sinistre.
  - Précisez s'il y a présence de victimes, l'état visuel des blessures ou brûlures.
  - Fermez les bouteilles de gaz, coupez l'électricité de la parcelle sinistrée, utilisez les extincteurs et/ou les tuyaux d'arrosage.
  - Dans la mesure du possible (ne mettez pas votre vie en danger), restez sur les lieux pour guider les secours et mettre en place un périmètre de sécurité.

#### **- EN CAS D'INONDATION -**

- Prévenez le poste d'entrée :
    - Soit par téléphone en composant le **07.78.48.54.55 (numéro à privilégier)** ou le **04.98.11.84.40**.
    - Soit au moyen de la borne d'appel située au bloc sanitaire.
- Ne raccrochez pas le premier, attendez la confirmation de votre appel.
- Identifiez-vous en donnant votre nom, l'adresse de votre parcelle dans le Domaine (nom de hameau + numéro).
  - Communiquez le lieu, la nature et l'ampleur du sinistre.
  - Précisez, s'il y a lieu, si des personnes doivent être prises en charge.

- Allez-vous mettre à l'abri dans un lieu en hauteur.
- Ne traversez jamais une route ou un chemin submergé par l'eau.

#### - EVACUATION DU DOMAINE -

- L'ordre d'évacuation est donné par les sirènes du Domaine et/ou des messages par sonorisation.
- Fermez les bouteilles de gaz, coupez l'électricité.
- Fermez les portes et les fenêtres de vos installations pour éviter les vols et la propagation de l'incendie ou des fumées à l'intérieur des mobil-homes ou caravanes.
- **ATTENTION** ne pas fermer l'eau sur la parcelle, laissez à disposition les tuyaux d'arrosage.
- Emportez papiers d'identité, carnets de santé, médicaments d'urgence, chaussures, vêtements et boissons.
- Evacuez le Domaine avec les véhicules sans remorque en suivant les circuits balisés.
- Suivez les directives données par le personnel de sécurité ou les services publics.
- Toute personne présente dans le Domaine doit **obligatoirement** évacuer sous peine de sanction.
- Dans le cas où un résident prend en charge une ou plusieurs personnes, (enfants, ou personne handicapée), il lui est demandé d'en informer le poste d'entrée pour le signaler.

#### - CONDUITE A TENIR POUR LES PREMIERS SECOURS -

- Si vous êtes témoin d'un accident, malaise ou maladie :
  - Observez ;
  - Protégez pour éviter le suraccident ;
  - Alertez les pompiers au 18 ou 112, ou le SAMU au 15 :
    - Identifiez-vous en communiquant votre nom et votre numéro de téléphone,
    - Indiquez la nature du problème : accident, malaise ou maladie,
    - Indiquez le lieu exact de l'évènement,
    - Précisez le nombre de personnes concernées,
    - Précisez l'état apparent de la ou de chaque victime, son âge et son sexe,
    - Indiquez les premières mesures prises.
  - Ne raccrochez jamais le premier ;
  - Prévenez le poste d'entrée pour signaler que les secours vont arriver :
    - Soit par téléphone en composant le **07.78.48.54.55 (numéro à privilégier)** ou le **04.98.11.84.40**.
    - Soit au moyen de la borne d'appel située au bloc sanitaire,
    - Soit par tout autre moyen de communication.
  - Restez avec la ou les victimes.

**DEMATERIALIZATION DU VOTE ELECTRONIQUE :**

**COUPON-REPONSE DE CONSENTEMENT A NOUS RETOURNER**



---

**CONSENTEMENT PREALABLE A LA RECEPTION DE LETTRES RECOMMANDEES  
ELECTRONIQUES**

Je

soussigné(e).....

Numéro Général : .....

Adresse e-mail : .....

Accepte de recevoir des notifications et mises en demeure par Lettre Recommandée Electronique de la part de la S.C.I Domaine du Pin de la Lègue.

Je reconnais que l'accès à la boîte aux lettres correspondant à l'adresse électronique indiquée et sa consultation sont sous mon entière et pleine responsabilité. En cas de changement d'adresse e-mail, je m'engage à informer la S.C.I Domaine du Pin de la Lègue par tout moyen conférant date certaine.

Fait à .....

Le

..... Signature :

*La convocation à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire est adressée aux associés par lettre recommandée électronique et distribuée par voie numérique, après validation de son identité numérique par le prestataire. Pour les associés non pourvus d'une adresse e-mail, la convocation continuera d'être adressée par envoi papier en lettre recommandée avec accusé de réception mais fera l'objet d'une **facturation forfaitaire de 25 m€.***